



Loi sur les espèces en péril

Projet de consultation, de coopération et d'accommodement

Session de partage d'information

Le Centre Autochtone des Ressources Environnementales (**CARE**)
Environnement et Changement climatique Canada — Service canadien de la faune
(**ECCC-SCF**)

ÉQUIPE DU PROJET CARE ET ECCC

Le Centre Autochtone des Ressources Environnementales (CARE)

Gestionnaires principales de projet :

Kate Cave

Shianne McKay

Gestionnaires de projet :

Rachel Charette

Kate Hewitt

Lynn Mallett

Associés de recherche :

Thomas McKay

Anita Murdock

Reiley Terbasket

Coordonnateurs :

Edward Guo

Duane Hanson

Tash Prokop

Le rôle du CARE dans le projet est de soutenir ECCC et les Nations dans leur travail commun de nation à nation en fournissant un soutien logistique, administratif et de coordination.

ÉQUIPE DU PROJET CARE ET ECCC

Environment et Changement climatique Canada Service canadien de la faune (ECCC-SCF)

Mady MacDonald, Région du Pacifique

Jean Polfus, Caribou des bois, Population des montagnes du Sud (Région du Pacifique et des Prairies)

Rebecca McKay, Région des Prairies

Natalie Fondren-Gasc, Région des Prairies

Christina Rohe, Région de l'Ontario

Marie-Hélène Dickey, Région de Québec

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'équipe du CARE et d'ECCE
- Aperçu du projet
- Demande d'aide financière CCA-LEP, processus et rapport
 - Session de questions et réponses
- Mot de la fin et prochaines étapes



POURQUOI ECCC ET CARE SONT-ILS PARTENAIRES SUR CE PROJET RELIÉ À LA *LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)*

Exemples de ce que nous avons entendu des communautés et organisations autochtones et qui ont contribué à l'élaboration de ce projet :

- Les espèces en péril (**EEP**) sont très importantes et la protection de ces espèces, et de toute la faune, est une **responsabilité inhérente**.
- Il y a beaucoup **d'informations et de connaissances** qui pourraient être partagées. La nature et le moment de ce partage, ainsi que la façon dont les informations et les connaissances sont utilisées sont d'une importance capitale.
- Les espèces en péril sont l'une de nos nombreuses **priorités** et il est nécessaire de renforcer les capacités pour **se mobiliser de manière significative** avec les ministères fédéraux.
- La relation, **le partenariat**, le codéveloppement et **le leadership** sont fondamentaux.

UNE CONVERSATION ET UNE RELATION QUI ÉVOLUENT

- Il s'agit d'une **première étape** pour certains et d'une **belle continuité** pour d'autres en ce qui concerne l'amélioration en général de la **consultation, de la coopération et de l'accommodement** par rapport aux espèces terrestres en péril, et spécifiquement pour les espèces qui feront l'objet de consultation par rapport à **l'inscription ou la planification du rétablissement au cours des trois prochaines années.**
- Ce projet nous aidera à **travailler ensemble** pour répondre de manière significative à ce que nous **avons entendu** et à ce que vous voulez partager.
- **Le partage des idées et des informations** tout au long de ce projet peut aider à améliorer la conservation et à atteindre des buts communs ainsi que faire évoluer nos relations.



APERÇU DU PROJET

CARE et ECCC travaillent en partenariat pour :

- Échanger de l'information et accroître les connaissances sur la *Loi sur les espèces en péril* et sur les espèces en péril.
- Soutenir le développement des capacités et des compétences pour intégrer les considérations relatives aux espèces en péril et à la *Loi sur les espèces en péril* dans la planification, la gestion et l'intendance de l'utilisation des terres.
- Améliorer les possibilités de contribuer de manière significative à l'inscription et à la planification du rétablissement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* pour les espèces terrestres - incluant le financement des capacités.
- Fournir un financement pour des actions de rétablissement ciblées pour les espèces visées par le processus de la *Loi sur les espèces en péril* cette année et l'année prochaine.

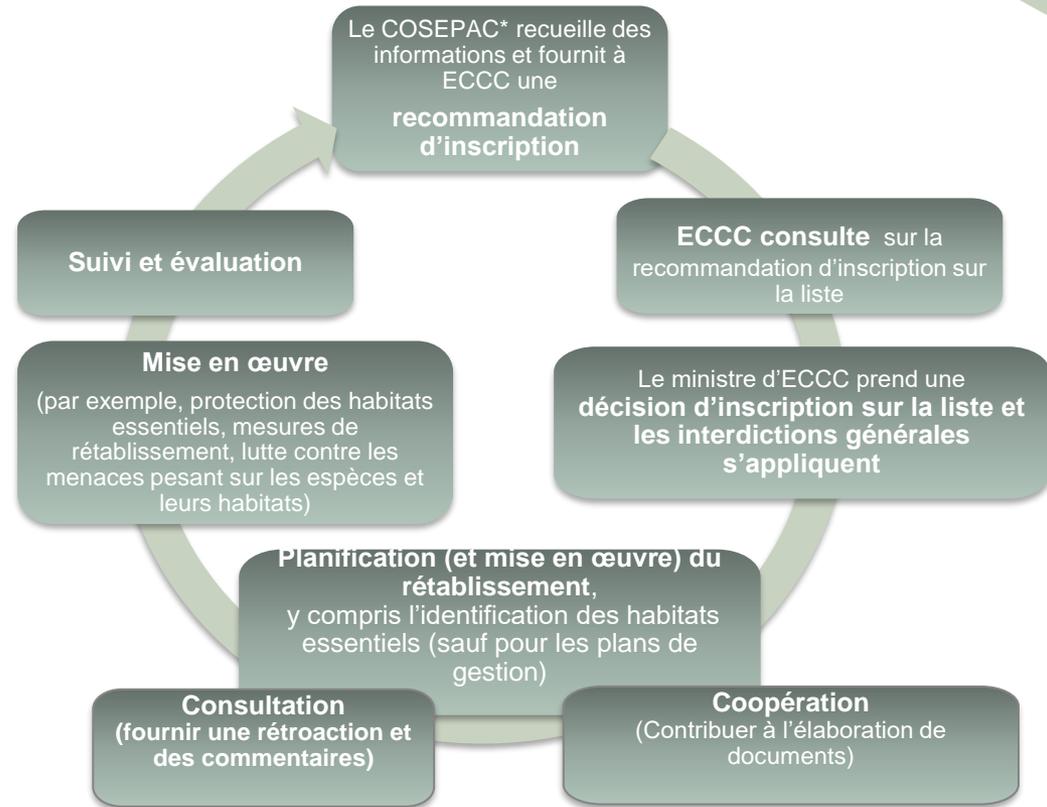


Loi sur les espèces en péril — Projet de consultation, de
coopération et accommodement
(CCA-LEP)

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

Objectifs de la LEP :

- Empêcher les espèces de disparaître ou de s'éteindre (disparition locale)
- Rétablir les espèces sauvages qui sont disparues du pays*, en voie de disparition ou menacées.
- Empêcher les espèces préoccupantes de devenir encore plus en péril.



*Si le rétablissement est jugé possible

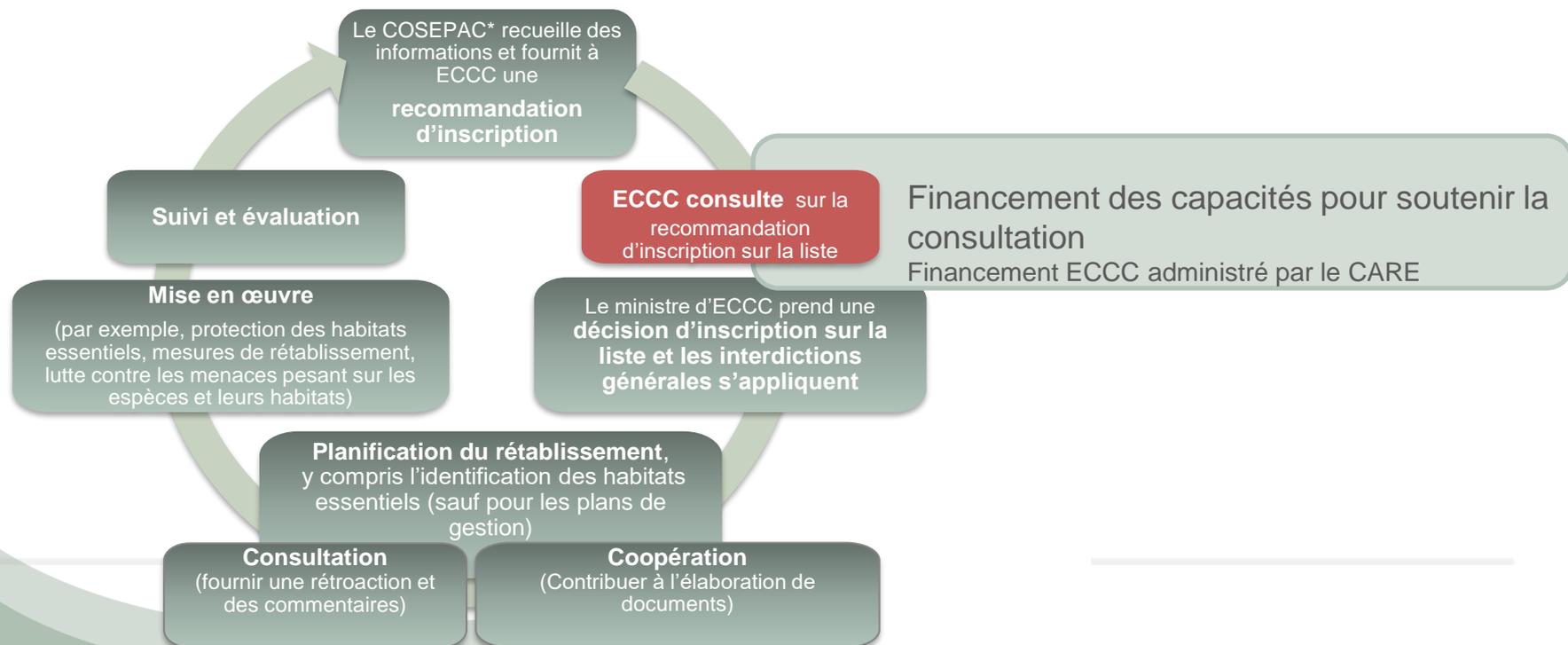
*Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
Comprend le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones
(Pour en savoir plus : <https://www.cosewic.ca/index.php/fr/>)

DOMAINE D'INTÉRÊT DU PROJET : INSCRIPTION À LA LEP

CAPACITÉ À SOUTENIR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS LES DÉCISIONS D'INSCRIPTION À LA LEP

Lorsqu'il décide d'inscrire une espèce sur la liste, le ministre prend en compte :

- Les **recommandations** du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et de son sous-comité sur les connaissances traditionnelles autochtones.
- L'espèce contribue-t-elle aux **moyens de subsistance**, par exemple, par la récolte, la subsistance ou la médecine?
- L'inscription de l'espèce aurait-elle un **impact sur les activités** des gens avec cette espèce?



DOMAINE D'INTÉRÊT DU PROJET : INSCRIPTION À LA LEP

CAPACITÉ À SOUTENIR UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS LES DÉCISIONS D'INSCRIPTION À LA LEP

Lorsqu'il décide d'inscrire une espèce sur la liste, le ministre tient également compte des éléments suivants :

- L'inscription de l'espèce entraînerait-elle des coûts ou des **avantages culturels, sociaux ou économiques** pour les individus, les communautés ou les organisations?
- Les activités **actuelles ou prévues** chevauchent-elles l'une des aires de répartition de l'espèce ou des endroits où des individus de l'espèce ont été observés?
- Y a-t-il des activités actuelles ou prévues qui **pourraient nuire** à l'espèce et/ou détruire une partie de son habitat?
- **Toute autre information** que les gens choisissent de partager pendant la consultation

ECCC consulte sur la recommandation d'inscription sur la liste

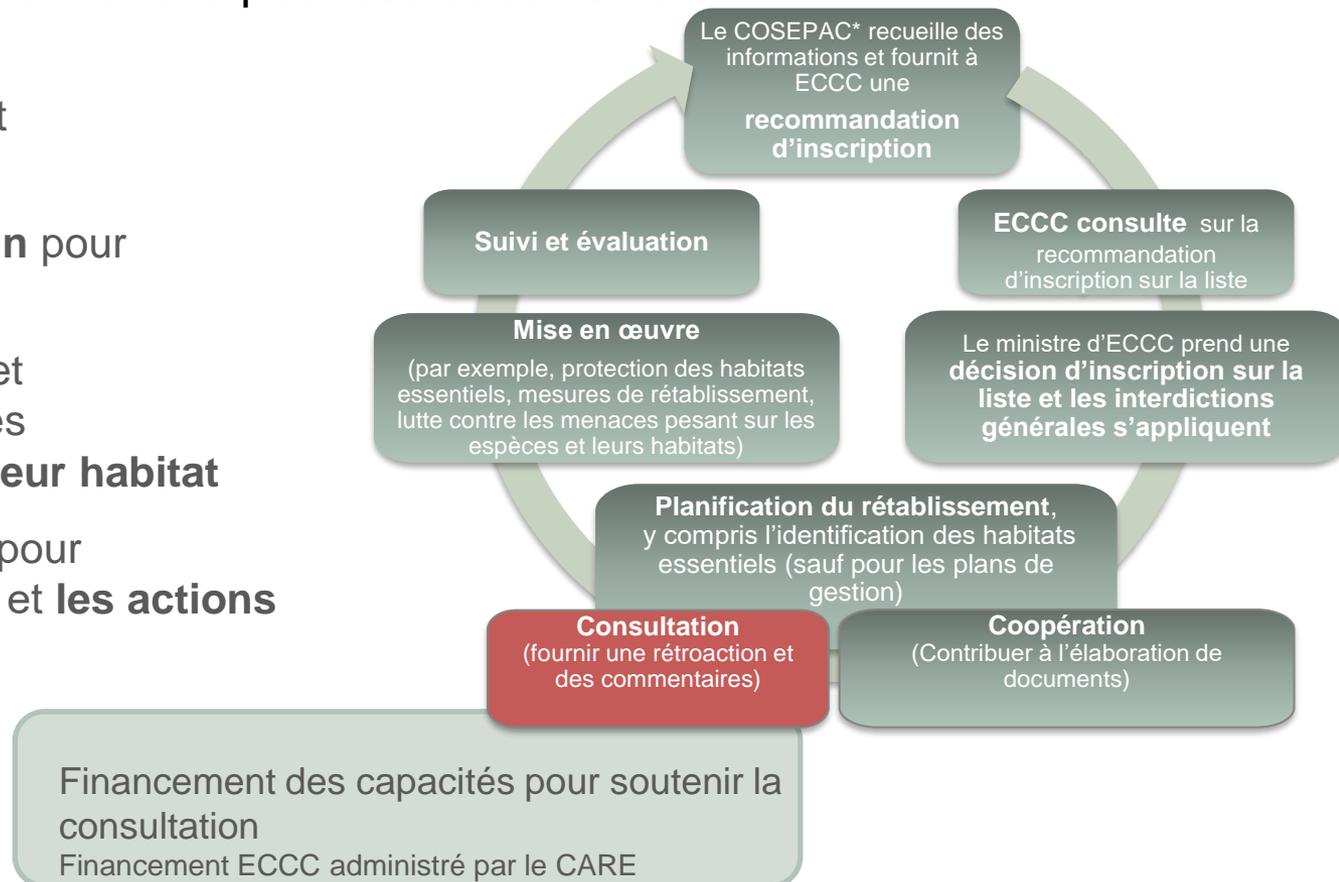
Financement des capacités pour soutenir la consultation

Financement d'ECCC administré par le CARE

DOMAINE D'INTÉRÊT : CONSULTATION FÉDÉRALE SUR LES DOCUMENTS DE RÉTABLISSEMENT

Un financement immédiat des capacités pour soutenir la collecte des meilleures informations pour ces documents en se concentrant sur :

- Où l'espèce et son habitat ont **été retrouvés**
- Ce dont **l'espèce a besoin** pour survivre et/ou se rétablir
- **Les menaces** (actuelles et historiques) et les activités susceptibles de détruire **leur habitat**
- **Ce qui pourrait être fait** pour rétablir ou gérer l'espèce et **les actions** déjà en cours



DOMAINE D'INTÉRÊT : CONSULTATION FÉDÉRALE SUR LES DOCUMENTS DE RÉTABLISSEMENT

Un financement immédiat des capacités pour soutenir la collecte des meilleures informations pour ces documents en se concentrant sur :

- L'information permettant de déterminer **les objectifs** pour le rétablissement/la gestion
- **Les connaissances autochtones** que les détenteurs de ces connaissances souhaiteraient voir incluses dans un document de rétablissement
- Tout autre élément pouvant **contribuer à la survie et au rétablissement** de l'espèce



DOMAINE D'INTÉRÊT : COOPÉRATION SUR LES DOCUMENTS DE RÉTABLISSMENT ET MISE EN ŒUVRE

Plusieurs *autres programmes de financement d'ECCE* globaux qui :

- Portent sur des projets plus importants, à plus long terme et **plus complexes**
- ne sont pas limités par les **délais** de la LEP
- **multi-espèces, pluriannuels, multi-partenaires**

Le projet CCA-LEP est spécifique aux espèces, pour :

- **coopérer** à l'élaboration du **document de rétablissement**
- Identifier les **menaces** pesant sur l'espèce et son habitat
- Identifier les **actions de rétablissement** potentielles
- Financement d'ECCE administré par le CARE

Suivi et évaluation

Mise en œuvre

(par exemple, protection des habitats essentiels, mesures de rétablissement, lutte contre les menaces pesant sur les espèces et leurs habitats)

Planification du rétablissement, y compris l'identification des habitats essentiels (sauf pour les plans de gestion)

Coopération

(Contribuer à l'élaboration de documents)

Le COSEPAC* recueille des informations et fournit à ECCE une **recommandation d'inscription**



Comment fonctionne le financement du projet CCA-LEP

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- 1. Financement pour soutenir la participation à des ateliers ou des réunions spécifiques à une espèce organisés par le CARE/ECCC**
 - Fournir un financement aux membres de la communauté, au personnel, aux aînés et aux détenteurs de connaissances pour le partage de leur temps et pour couvrir les frais de réunion en personne.
 - Les montants du financement sont basés sur les taux du Conseil du Trésor du Canada. Les détails sur le financement disponible seront fournis dans les invitations aux sessions individuelles.

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- **Processus**

- Des questions seront posées dans le formulaire d'inscription à l'atelier pour nous permettre d'obtenir les informations nécessaires à la préparation des frais des participants ou des honoraires pour l'individu ou l'organisation, ou
- Un contact communautaire ou ECCC sera invité à fournir les informations demandées au CARE par courriel.
- Le CARE enverra un chèque par la poste à l'individu ou à l'organisation dans les 3 semaines suivant la session.

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

2. Financement des capacités pour soutenir le partage d'informations sur l'inscription et la planification du rétablissement des espèces terrestres fédérales en péril

- Afin d'aider à relever d'éventuels défis en matière de capacité et à mieux travailler ensemble, ECCC s'associe au CARE **qui administrera le financement fédéral des capacités pour ceux qui souhaitent partager des données, des connaissances et d'autres informations avec ECCC** sur les espèces terrestres en péril, mais qui ont besoin d'un certain soutien pour le faire.
- Pour soutenir un maximum d'activités ciblées à court terme qui supporteront la capacité à travailler sur les espèces terrestres en péril (EEP), fourniront des informations permettant de combler les lacunes dans les connaissances relatives à l'inscription des espèces terrestres et à l'élaboration de documents de rétablissement pour des espèces spécifiques. (Anciennement connu sous le nom de Financement EI)

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- Le financement peut servir à payer les honoraires, les déplacements, la location de salles, les frais d'accueil, les services professionnels, la collecte de connaissances autochtones, la révision de documents et l'élaboration de commentaires. Les taux du Conseil du Trésor du Canada s'appliqueront.
- Si ceux qui partagent des informations souhaitent formaliser la façon dont ils le font, ECCC est ouvert à l'exploration d'approches qui peuvent fonctionner pour tous (par exemple des protocoles d'entente, protocoles d'accord ou accords de partage de données).

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- **Processus**

- La communauté ou l'organisation remplit le formulaire de demande de financement des capacités et le soumet au CARE **avant d'entreprendre des activités.**
- Les coûts du projet doivent être compris entre 5 000 \$ et 15 000 \$
- Après examen et approbation, le CARE enverra au demandeur un chèque correspondant à un premier versement de 80 % du montant total, dans un délai de 3 à 4 semaines. Une retenue de 20 % des fonds sera appliquée et versée sur présentation d'un rapport final.

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- Les projets peuvent porter sur n'importe quelle espèce terrestre inscrite à la *Loi sur les espèces en péril*. La priorité sera accordée aux propositions portant sur les espèces faisant l'objet d'une consultation sur l'inscription et sur la planification de leur rétablissement au cours des trois prochaines années.
- Les demandes de financement sont recevables tout au long de l'année (il n'y aura pas de date limite pour les propositions, comme c'était le cas pour les déclarations d'intérêt lors des années précédentes).
- Une contribution en nature de 20 % sera attendue pour toutes les demandes (par exemple, le temps consacré par le personnel au projet, l'utilisation d'un bureau ou d'un espace de réunion, l'utilisation d'une technologie ou d'un équipement, etc.)

FINANCEMENT DES CAPACITÉS

- Un rapport final comprenant un tableau des dépenses et une description des résultats du projet devra être remis au plus tard le 15 mars 2024 (sauf si d'autres délais ont été approuvés).
- Les demandes de plus de 5 000 dollars seront soumises à des exigences légèrement plus strictes en matière de rapports, que nous passerons en revue.

Le CARE partagera l'écran et présentera les modèles de demande et de rapport.

OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE



© Ian Routley



© Alan St. John



© Randy Moody



© Richard Klafki

Environnement et Changement climatique
Canada
Service canadien de la faune



FINANCEMENT POUR LE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Plusieurs autres sources de financement d'ECCC-SCF sont disponibles pour soutenir les projets sur les espèces en péril dirigés par des autochtones.

L'équipe du SCF peut vous aider à trouver le financement qui vous correspond et vous guider dans le processus de demande.

La provenance du financement dépendra du moment où le projet sera mis en œuvre, de l'espèce ou de la zone géographique visée, des menaces auxquelles il répondra et d'autres domaines d'intervention du projet. Par exemple, le SCF finance des projets qui :

- améliorent les habitats des espèces
- réduisent les menaces pesant sur les espèces
- mènent des enquêtes et fait l'inventaire des espèces d'une région
- accroissent la capacité d'une communauté ou d'une organisation à discuter des questions et des priorités en matière d'espèces en péril
- renforcent l'implication des autochtones en ce qui concerne les espèces en péril et leurs habitats
- recueillent des informations autochtones sur les espèces en péril et leurs habitats
- se rapportent aux programmes des Gardiens autochtones [peut-être, donner une brève explication du travail des Gardiens autochtones plutôt que d'utiliser le terme]
- établissent des zones protégées et de conservation gérées par les populations autochtones
- réduisent les émissions de gaz à effet de serre et augmentent le piégeage des gaz à effet de serre grâce à des travaux qui soutiennent également la biodiversité

Opportunités de financement pour le travail sur les espèces en péril (et la conservation)

<u>Nom du programme</u>	<u>Pour plus d'information :</u>
Fonds autochtone pour les espèces en péril	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/fonds-autochtone-especes-peril.html
Programme d'intendance de l'habitat	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/intendance-habitat-especes-en-peril.html
Programme interministériel pour l'habitat essentiel	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/interministeriel-habitat-essentiel.html
Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles	
Fonds de la nature du Canada	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html
	Gardiens autochtones ec.gardiensautochtones-indigenousguardians.ec@canada.ca
	Lieux prioritaires Priorityplacesbc@ec.gc.ca ou https://environmental-maps.canada.ca/CWS_Storylines/index-ca-fr.html#/fr/priority_places-lieux_prioritaires
	Lieux prioritaires désignés par les collectivités https://www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/especes-peril/approche-pancanadienne.html#toc1
	Défi/Conservation par zone menée par les autochtones https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/conservation-zone-menee-autochtones.html
	Fonds de solutions climatiques axées sur la nature https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/fonds-solutions-climatiques-axees-nature.html
Programme des dons écologiques	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques.html
PLUS D'INFORMATION	https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement.html

FOND AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP) ET PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HABITAT (PIH)

FAEP

- Aide à ren
- Toutes les financeme
- Financem (nature), p
- Espèces a
 - Doit espè men
 - Peut
 - Le p mais

L'appel de candidatures pour le FAEP
aura lieu du :
21 septembre 2023 au
21 octobre 2023.

P.
admissibles au
èce ou en
s) ou les
sparition,
financement,

PIH

- Diffère du FAEP en ce sens que les candidats non autochtones sont également admissibles et que les projets doivent inclure une contrepartie de 1:1 (en espèce ou en nature).

FONDS AUTOCHTONE POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (FAEP) ET PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HABITAT (PIH)

FAEP

- Aide à renforcer la capacité à participer pleinement à la mise en œuvre de la LEP.
- Toutes les communautés et organisations autochtones situées au Canada sont admissibles au financement.
- Financement et durée : 1 à 3 ans, doit inclure une contrepartie de 20 % (en espèce ou en nature), projet minimum suggéré de 10 000 \$.
- Espèces admissibles :
 - Doit cibler les espèces de l'annexe 1 de la LEP (sauf les espèces disparues) ou les espèces qui ont été évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.
 - Peut inclure des espèces culturellement importantes.
 - Le programme donne la priorité à quelques espèces chaque année pour le financement, mais l'inclusion des « espèces prioritaires » n'est pas obligatoire.

PIH

- Diffère du FAEP en ce sens que les candidats non autochtones sont également admissibles et que les projets doivent inclure une contrepartie de 1:1 (en espèce ou en nature).

DES QUESTIONS?

Pour obtenir des informations sur les programmes de financement d'ECCC, visitez le site :
[Programmes de financement d'ECCC — Canada.ca](http://Programmes%20de%20financement%20d%ECCC%20%E2%80%93%20Canada.ca)

Si vous avez des questions sur les espèces en péril ou si vous souhaitez discuter de projets pour les programmes de financement décrits dans cette section de la présentation, veuillez contacter le courriel générique ci-dessous pour votre région et nous vous mettrons en contact avec la meilleure personne pour répondre à votre demande :

Pacific SAR Recovery Unit SAR@ec.gc.ca

Northern SAR Unit SARA.North@ec.gc.ca

Prairie SAR Unit SARA.PNR@ec.gc.ca

Ontario SAR Unit SpeciesatRisk.Ontario@ec.gc.ca

Coordination autochtone pour la région du Québec: marie-helene.dickey@ec.gc.ca

